

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022**

**Rapporteur :  
Madame Anna-Vari  
CHAPALAIN**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022 (accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultations**

**Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.**

\*\*\*

Lors des séances du 24 mars et du 07 avril 2022, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Diagnostic par inspections télévisuelles (ITV) des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales***

Le marché a pour objet la réalisation de diagnostics par inspections télévisuelles des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Le réseau d'assainissement représente un linéaire de 600 km et le réseau d'eaux pluviales un linéaire de 460 km.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum annuel, attribué à un seul opérateur économique. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est fixé à 120 000,00 € HT. Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction.

L'attributaire est la société Contrôle Environnement Qualité Ouest, sise 7 ZA de Kerandreo – 29340 RIEC-SUR-BELON, sur la base d'un devis estimatif de 25 810 euros HT pour la période initiale du marché et pour un montant maximum annuel de 120 000 euros HT.

**- Fourniture et livraison de dinde Label Rouge fraîche ou équivalent**

Le marché concerne la fourniture et la livraison de dinde Label Rouge fraîche ou équivalent pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La présente consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le service commun de restauration ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent l'EHPAD Flora Tristan et l'EHPAD de Coat Kerhuel.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel, attribué à un seul opérateur économique. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 08 mai 2022 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Le contrat est reconductible tacitement deux fois.

Le montant maximum annuel des prestations de l'accord-cadre est défini comme suit :

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Quimper Bretagne Occidentale	93 500,00 €
CIAS de QBO	16 500,00 €
TOTAL	110 000,00 €

Ce montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 330 000,00 € HT.

La répartition prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale, est la suivante :

Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
85 %	15 %

L'attributaire est la société TEAM OUEST DISTRALIS, sise 3 rue Ravalet ZA La Rivière BP 93311 – 35533 NOYAL-SUR-VILAINE, sur la base d'un devis quantitatif et estimatif annuel de 85 079,40 euros HT et pour un montant maximum annuel de 110 000 euros HT.

- ***Acquisition et renouvellement des droits de licences Microsoft, abonnements aux services en ligne de Microsoft et prestations associées***

Le marché a pour objet l'acquisition et le renouvellement des droits de licences Microsoft, abonnements aux services en ligne de Microsoft et prestations associées.

Le développement des systèmes d'information de Quimper est prioritairement basé sur des progiciels du marché ou des services en ligne. Afin de garantir la continuité et l'évolution des services et de maintenir l'adéquation du nombre des droits d'usages de licences utilisées par ses utilisateurs, ses périphériques (postes de travaux, smartphones...) et ses serveurs, la Direction Communautaire des Systèmes d'Information (DCSI) de Quimper Bretagne Occidentale souhaite faire appel à un prestataire pour maintenir son parc logiciel Microsoft par l'acquisition, la mise à jour de licences et acquérir des abonnements aux services en ligne.

Les contrats Microsoft centralisent l'ensemble des droits de licences et abonnements aux services en ligne acquis par :

- Quimper Bretagne Occidentale
- Commune de Quimper
- CCAS de la Ville de Quimper
- CIAS Quimper Bretagne Occidentale
- Quimper Cornouaille Développement
- Commune d'Edern
- Commune d'Ergué-Gabéric
- Commune de Briec
- Commune de Guengat
- Commune de Landrévarzec
- Commune de Plogonnec
- Commune de Pluguffan
- Commune de Quéménéven.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales qui visent à rationaliser la carte intercommunale et à faciliter la coopération fonctionnelle entre collectivités, la DCSI pourra être amenée à proposer aux entités publiques concernées par cette mutualisation, notamment l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, de bénéficier des conditions de ce marché.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique, avec des montants minimum et maximum, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de trois ans.

Les montants minimum et maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre sont les suivants :

Minimum HT	Maximum HT
1 200 000,00 €	1 900 000,00 €

L'attributaire est la société ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS SAS, sise 40 quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX, sur la base d'un devis quantitatif et estimatif de 1 180 698,69 euros HT et pour un montant maximum de 1 900 000 euros HT sur la durée du marché.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces marchés publics.